



L'AVENIR EST PLUS SEREIN QUAND IL EST ASSURÉ AVEC **SECUR'FAMILLE**

Vous vous protégez ainsi que ceux que vous aimez⁽¹⁾ :

- en cas de décès, le capital garanti est versé aux bénéficiaires désignés au contrat,
- en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ou de maladie grave⁽²⁾ avec la **Formule Plus** le capital vous est versé.

Vous choisissez un montant de capital garanti, à partir de **15 000 €** en fonction de vos besoins.

Vous choisissez sous quelle forme le capital garanti sera versé à vos bénéficiaires⁽¹⁾ :

- capital,
- rente éducation,
- panachage des deux.

► ET EN + :

- dès l'adhésion, vous bénéficiez de nombreux services d'assistance dont une assistance téléphonique⁽¹⁾,
- en cas de décès et PTIA suite à un accident de la circulation, le capital garanti est doublé⁽¹⁾.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR **SECUR' FAMILLE**

[Prendre rendez-vous >](#)

POUR TOUTE ADHÉSION À SECUR' FAMILLE
du 15/05/2018 au 15/07/2018 inclus

Tentez de gagner un coffret cadeau smartbox
"NUITS ET TABLES D'EXCEPTION"
en participant à notre tirage au sort*
(sous conditions)⁽³⁾

170 séjours en France et en Europe :
Une nuit, un dîner gastronomique et un petit-déjeuner
pour deux personnes en hôtels et châteaux d'exception 4* et 5*



Recevez la lettre
Vision Patrimoine

[Abonnez-vous >](#)



Suivez la Caisse d'Épargne sur :
caisse-epargne.fr



Communication à caractère publicitaire et promotionnel.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) Dénommée "maladie redoutée" dans la notice. Voir les conditions et limites, ainsi que la liste exhaustive et la définition des maladies redoutées au sein des conditions générales.

(3) Extrait de règlement : Jeu-concours valable du 15/05/2018 au 15/07/2018 exclusivement réservé aux clients Caisse d'Épargne résidant en France Métropolitaine, destinataires de ce publipostage d'information sur l'offre « SECUR' Famille » et ayant adhéré à ce contrat pendant la période de validité. 100 gagnants tirés au sort le 31/08/2018 se verront attribuer un coffret cadeau Smartbox d'une valeur de 389,90 € valide jusqu'au 31/08/2020. Les gagnants seront informés dans un délai maximum de 2 mois suivant le tirage au sort qu'ils recevront leur Smartbox en agence ou par voie postale à leur adresse dans les 2 mois qui suivent. Les coffrets cadeaux ne seront ni échangés ni remboursés. Le nombre de coffrets cadeau Smartbox mis en jeu par votre Caisse d'Épargne ainsi que toutes les autres conditions de ce tirage au sort figurent dans le règlement déposé à l'étude de Maître Sandrine Manceau, Huissier de justice à Paris, disponible gratuitement auprès d'Eureuil Vie Développement, TSA 41625, 75716 Paris Cedex 15.

SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie et de BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance), entreprise régie par le Code des Assurances.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement pour motifs légitimes en vous adressant Service Relations Clientèle de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, 5 Parvis des Droits de l'Homme - 57000 METZ. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données personnelles vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la Caisse d'Épargne, par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux en adressant un courrier à la Caisse d'Épargne selon les mêmes modalités.

Pour plus d'informations sur ce coffret cadeau Smartbox : www.smartbox.com

09/2017